

**RÈGLEMENT**  
**3ème BOURSE MINIATURES ET COLLECTIONS**

**LE 31 MARS 2019 AU GYNASE MANARA, 57185 CLOUANGE**  
**Ouverture au public : de 09h à 17h - Entrée Libre**

**Restauration et buvette sur place**

**Article 1** : La « Bourse Miniatures et Collections » organisée par l'Association Génération Twingo a pour but de favoriser les transactions et les contacts entre collectionneurs de miniatures et d'objets ayant pour thèmes principaux les moyens de locomotions et les jouets.

Les miniatures et les objets présentés à la vente, à l'échange ou simplement en exposition devront avoir un rapport direct avec ces thèmes.

Seront acceptés, liste non exhaustive :

- Miniatures autos, trains, avions...
- Brochures, livres sur les thèmes principaux de la bourse
- Jouets anciens, en bois ou de collections
- Jeux vidéo et goodies
- Pin's, fèves et philatélie
- Jouets de construction

Seront refusés, liste non exhaustive :

- Pièces automobiles
- Objets liés à l'alcool (bouchons de champagne, sous-verre, mignonnettes...)
- Numismatique
- Militaria
- Vêtements non liés à l'automobile ou aux jouets

En cas de doutes sur les objets que vous voulez exposer, vous pouvez contacter l'association qui vous répondra le plus rapidement possible.

L'association se réserve le droit de refuser tout ou partie d'un stand dans la mesure où le contenu ne correspondrait pas au signalement lors de l'inscription, et pourra demander à faire enlever le contenu incriminé.

**Article 2** : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'éconduire tout exposant qui enfreindrait le présent règlement ou qui ne respecterait pas les locaux et le matériel mis à sa disposition. Dans ce cas, il ne pourrait être réclamé de remboursement, ni d'indemnisation d'aucune sorte.

**Article 3** : Les organisateurs ne sauront être tenus pour responsable des vols, dégradations ou bris commis dans les locaux accueillant la bourse. Les exposants sont responsables des dommages causés aux matériels mis à leur disposition et devront laisser leur emplacement dans le meilleur état de propreté.

**Article 4** : Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, casse, vol ou autres détériorations, quelle qu'en soit la raison fortuite ou majeure. Ils déclinent toute responsabilité en cas d'accident de personnes occasionné par des objets exposés, leurs manutentions, leurs installations.

**Article 5** : En cas d'exactions perpétrées pendant la bourse par toute personne sous l'emprise de l'alcool ou de toute autre substance, les organisateurs pourront décider de l'éviction de quiconque, qui par quelque moyen que ce soit, troublerait le bon fonctionnement de la manifestation. Dans ce cas il ne pourra être réclamé de remboursement, ni d'indemnisation d'aucune sorte.

**Article 6** : En cas de contentieux entre vendeurs et acheteurs, les organisateurs, dans un souci d'impartialité, ne rendront aucun arbitrage et feront preuve d'une totale neutralité. Ils rappellent également que, quelle que soit la nature du conflit, aucune des parties adverses ne sera autorisée à se servir de l'Association Génération Twingo, ni à revendiquer son soutien.

**Article 7** : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services de polices, l'administration fiscale ou les douanes.

**Article 8** : Il est formellement interdit d'ajouter des tables ou de modifier la longueur et la forme de la présentation sans l'accord préalable des organisateurs.

**Article 9** : Toute inscription est définitive et ne donne lieu à aucun remboursement. Tout bulletin de réservation incomplet, non accompagné de son règlement ou non signé ne sera pas pris en compte.

**Article 10** : Les exposants peuvent venir installer leur stand à partir de 6h le 11 Mars 2018. Tout stand non occupé à 8h30 pourra être loué à nouveau sans qu'il puisse être fait réclamation. En cas d'absence pour force majeure, dûment justifiée, le versement effectué sera remboursée.

**Article 11** : Des tables pourront être accordées à titre gracieux aux clubs, associations ou particuliers qui présentent du contenu hors-vente (dioramas, animations, présentations...) et qui en feront la demande à l'association (sur accord du bureau) avant le 1er Mars 2019.

**Article 12** : Les emplacements sont loués par table. Aucune réservation de moins d'une table ne sera acceptée.

**Article 13** : Après la date limite fixée pour les réservations, les emplacements demeurés libres seront attribués par ordre d'arrivée des demandes.

**Article 14** : Il est interdit de partager et/ou de sous-louer partie ou totalité d'un emplacement.

**Article 15** : Les exposants s'engagent à proposer à la vente ou à l'échange une quantité de produit correspondant à la taille de leur emplacement. Ils ne pourront quitter leurs emplacements qu'au plus tôt une heure avant la clôture de la bourse (sauf accord préalable des organisateurs) sous peine de se voir refuser l'accès à cette bourse l'année suivante.

**Article 16** : La réservation des emplacements se fera par écrit sur le bulletin d'inscription prévu à cet effet. Ce bulletin sera envoyé sur simple demande auprès des organisateurs. Le retour du bulletin signé et accompagné du règlement correspondant entraînera la prise en compte de l'inscription ainsi que l'acceptation du présent règlement par le demandeur. Un email de confirmation sera envoyé à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription.

**Article 17** : En cas d'absence ponctuelle pendant la manifestation, les exposants seront tenus de se faire remplacer pour assurer une présence permanente sur leur emplacement.

**Article 18** : En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêts et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.

**Article 19** : Il est interdit de fumer dans le Gymnase Manara.

**Article 20** : L'entrée au public est entièrement gratuite afin de favoriser la venue du plus grand nombre, adultes et enfants. Toutefois, l'association Génération Twingo ne peut en aucun cas être tenue responsable de la fréquentation du public.

Association Génération Twingo  
78 rue Foch, 57185 Clouange

[generationtwingo@aol.fr](mailto:generationtwingo@aol.fr)  
06.08.05.50.20  
[bourse.generation-twingo.fr](http://bourse.generation-twingo.fr)  
[www.generation-twingo.fr](http://www.generation-twingo.fr)